

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 AVRIL 2018 A 19H 30**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17 en début de séance, Mme GAC ayant quitté la réunion pour motif médical après le vote du point n°2.

Procurations : 5 en début de séance, 6 à partir de l'examen du point n°3 de l'ordre du jour.

Absent : 1

Votants : 22

L'an deux mille dix- huit et le 10 Avril à 19h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 4 Avril 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Etaient présents : ALVADO régis - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves - BARBERO Michel - BARRIOS-CHETCUTI Katia - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte - DESPIERRE Francis - FAIVRE Sébastien - GAC Catherine - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - SANTACRUZ Roger - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations : ALBERT Magalie à BARRIOS-CHETCUTI Katia - ALLIOT Lucille à Bénédicte CROS - FOING Jacqueline à SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - LOURDE Michèle à Sylvie MAILHOL - SAVIGNOL Claude à Michel AUDOUBERT

A noter que Mme GAC quitte la séance après le vote du point n° 2 de l'ordre du jour et remet une procuration à M.DESPIERRE pour les questions suivantes.

Absent : RUQUET Adolphe

Après vérification du quorum la séance est ouverte à 19h40

MAILHOL Sylvie est désignée secrétaire

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 20 Mars 2018.

En l'absence de remarques le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, le premier concerne le montant de la somme versée par la commune au CCAS pour 2018 et le second portera sur la révision allégée du PLU.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité de porter ces deux points à l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

I) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Le Conseil Municipal adopte, sous la présidence de Monsieur AUDOUBERT Michel 1er adjoint, le compte de gestion et le compte administratif 2017 de la Commune présentés par Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Maire.

Investissement :

Dépenses :	Réalisé	569 153.54 €
Recettes :	Réalisé	384 435.17 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Réalisé	2 116 610.08 €
Recettes :	Réalisé	2 202 371.13 €

Résultat exercice 2017 :

Investissement :	Déficit	- 184 718.37 €
Fonctionnement :	Excédent	85 761.05 €

Résultat de clôture :

Investissement :	Déficit	- 264 183.28 €
Fonctionnement :	Excédent	630 581.27 €

Excédent total de clôture

366 397.99 €

Mme le Maire indique qu'il y a bien un excédent de fonctionnement mais que celui-ci est insuffisant pour soutenir la section d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte, sous la présidence de Monsieur AUDOUBERT Michel, 1er adjoint, le compte de gestion et le compte administratif 2017 de la Commune présentés par Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Maire.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Mme le Maire qui n'a pas pris part au vote remercie les élus pour cette unanimité.

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ATELIER RELAIS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Investissement :

Dépenses :	Réalisé	4 646.44 €
Recettes :	Réalisé	4 200.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Réalisé	112.86 €
Recettes :	Réalisé	0 €

Résultat exercice 2017

Investissement :	Déficit	- 446.44 €
Fonctionnement :	Déficit	- 112.86 €

Résultat de clôture :

Investissement :	Excédent	7 928.45 €
Fonctionnement :	Excédent	2 093.98 €

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Le Conseil Municipal adopte, sous la présidence de Monsieur AUDOUBERT Michel, 1^{er} adjoint, le compte de gestion et le compte administratif 2017 de l'ATELIER RELAIS EBENISTERIE présentés par Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Maire.

Mme le Maire qui n'a pas pris part au vote remercie les élus pour cette unanimité.

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

A) SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Le Conseil Municipal décide d'adopter le montant de chaque subvention accordée aux associations pour l'année 2018 comme suit

ACCA	400.00 € (20 voix pour) (Y. CARON-JOURDA et C. SAVIGNOL ne participent pas au vote)
ADLFA 31 ETUDES ET PREVENTION GRELE HAUTE GARONNE	150.00 € (à l'unanimité) Sous réserve que l'association existe toujours en 2018. Se rapprocher de M.LUCITTI
AMICALE DES AINES	230.00 € (à l'unanimité)
AMICALE DES RESIDENTS OREE DU BOIS	110.00 € (à l'unanimité)
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	840.00 € (à l'unanimité)
AMICALE PHILATELIQUE DU VOLVESTRE	110.00 € (à l'unanimité)
ASSOCIATION PECHE ET PISCICULTURE	110.00 € (20 voix pour) (Y. CARON JOURDA et R. SANTA-CRUZ ne participent pas au vote)
ARTEA	110.00 € (à l'unanimité)
ATELIER DE PEINTURE SUR SOIE	110.00 € (21 voix Pour) (C. GAC ne participe pas au vote)
ATELIERS CREATIFS DU VOLVESTRE	110.00 € (21 voix pour) (C. GAC ne participe pas au vote)
CENTRE EQUESTRE DU VOLVESTRE	110.00 € (à l'unanimité)
CLUB DE SCRABLE CSBCV	110.00 € (à l'unanimité)
COMITE DE LOISIRS ET ENTRAIDE ESAT FOYER SAMSAH	110.00 € (à l'unanimité)
COMITE DES FESTIVITES RIVOISES	8 000.00 € (à l'unanimité)

COMPAGNIE DES ARCHERS DU PAPOGAY	14 200 € (16 voix pour) R. SANTACRUZ- Y. AUDOUIN - Y.CARON- JOURDA- C. SAVIGNOL- B. PONS et R. ALVADO ne participent pas au vote
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	400.00 € (à l'unanimité)
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	Subvention exceptionnelle 500.00 € sous réserve proposition projet pédagogique (à l'unanimité)
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	350.00 € (à l'unanimité)
COURIR EN VOLVESTRE	450.00 € (à l'unanimité)
ECOLE DE MUSIQUE DE L ARIZE	1000.00 € (à l'unanimité)
EUROPE VOLVESTRE	700.00 € (18 voix pour) M. AUDOUBERT sort de la salle - B. PONS - R. ALVADO et R. SANTACRUZ ne participent pas au vote
FNACCA	280.00 € (21 voix pour) C. SAVIGNOL ne participe pas au vote
FOYER RURAL	500.00 € (20 voix pour) Pascale MESBAH-LOURDE sort de la salle M. VEZAT-BARONIA ne participe pas au vote
FOYER SOCIO EDUCATIF	300.00 € (à l'unanimité) Subvention versée sous réserve d'un projet éducatif
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	600.00 € (20 voix pour) M.VEZAT-BARONIA et E.SOUCASSE-PIQUEMAL ne participent pas au vote.
HANDBALL VOLVESTRE	4 300.00 € (à l'unanimité)
HARMONIE SAINTE CECILE SOCIETE	600.00 € (à l'unanimité)
INSPIRATION DES MUSES	350.00 € (19 voix pour) R.ALVADO, P.MESBAH-LOURDE et M.VEZAT ne participent pas au vote
JARDIN AQUATIQUE	110.00 € (à l'unanimité)
JEUNESSE VOLVESTRE	110.00 € (à l'unanimité)
LA BULLE D'AIR	110.00 € (E.SOUCASSE-PIQUEMAL, M.ALBERT, M.LOURDE, K.BARRIOS- CHETCUTI) ne prennent pas part au vote.

LE THEATRE S'ENVOLE	500.00 € (à l'unanimité)
LES AMIS DE L'ORGUE	150.00 € (19 voix pour) S.MAILHOL, Y.CARON-JOURDA et E.SOUCASSE-PIQUEMAL ne prennent pas part au vote.
PUPENVOL ASSOCIATION	110.00 € (18 voix pour) M. VEZAT-BARONIA J. FOING, F.DESPIERRE, S.MAILHOL ne participent pas au vote)
RADIO GALAXIE	1000.00 € (20 voix pour) M. AUDOUBERT – R. ALVADO ne participent pas au vote)
SOEURS SISTERS	110.00 € (21 voix pour) B.PONS ne participe pas au vote
TANGO VOLVESTRE SAVES	110.00 € (à l'unanimité)
TOUR'ART COLLECTIF	3 000.00 € (à l'unanimité)
UNION CYCLOTOURISME RIVERAINE	140.00 € (à l'unanimité)
USR BOXE ANGLAISE	450.00 € (à l'unanimité)
USR ECOLE DE FOOTBALL	2 300.00 € (21 voix pour) R. SANTACRUZ ne participe pas au vote
USR SECTION FOOTBALL SENIORS	2 000.00 € (21 voix pour) R. SANTACRUZ ne participe pas au vote
USR SECTION TENNIS	2 620.00 € (21 voix pour) M. AUDOUBERT ne participe pas au vote
USR SECTION VOILE AVIRON	500.00 € (21 voix pour) J. FOING ne participe pas au vote)
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE	400.00 € (20 voix pour) Y. AUDOUIN et R. SANTACRUZ ne participent pas au vote
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE	400.00 € (20 voix pour) Y. AUDOUIN et R. SANTACRUZ ne participent pas au vote

B) TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2018

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Madame le Maire propose de maintenir le taux des quatre taxes directes locales pour 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Mme le Maire. Les taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2018 seront les suivants :

- Taxe d'habitation 16.30 %
- Taxe foncière bâti 11.28 %
- Taxe foncière non bâti 53.00 %
- CFE 12.89 %

Décision : adoption rejet autre :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

C) BUDGET PRIMITIF 2018

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Le Conseil Municipal décide d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2018 de la Commune présenté par Madame le Maire :

Fonctionnement

Dépenses 2 582 782.99 € (voté à la majorité)
Recettes 2 582 782.99 € (voté à la majorité)

Investissement

Dépenses 1 440 803.28 € (voté à la majorité)
Recettes 1 440 803.28 € (voté à la majorité)

Décision : adoption rejet autre :

Votants : 22	Pour : 18	Contre : 0
Abstentions : 4 (Y.AUDOUIN, F.DESPIERRE, S.FAIVRE, C.GAC)		
Adopté à la majorité		

A l'issue du vote, Mme le Maire demande aux élus qui se sont abstenus de motiver leur décision.

F.DESPIERRE répond qu'il n'a pas voté ce budget car il est selon lui : « purement administratif et sans vision claire ».

Mme le Maire demande à ces élus s'ils auraient des propositions à formuler afin de générer des recettes supplémentaires, M.FAIVRE indique que la commune pourrait investir dans l'éolien et le solaire et que d'autre part il serait favorable à une augmentation des impôts si ces derniers étaient affectés au financement de ces investissements.

F.DESPIERRE se montre également favorable à une augmentation des impôts et évoque la fusion de communes comme source d'économies.

Mme VEZAT indique que compte tenu du niveau de vie de la grande majorité des Rivois, pour l'instant une augmentation des taux ne lui paraît pas envisageable cette année où s'applique déjà la suppression de l'abattement de 15%.

IV) VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 ATELIER RELAIS EBENISTERIE

Objet : A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Le Conseil Municipal décide d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2018 de l'ATELIER RELAIS EBENISTERIE présenté par Madame le Maire :

Fonctionnement

Dépenses 2 093.98 € ((voté à l'unanimité)
Recettes 2 093.98 € (voté à l'unanimité)

Investissement

Dépenses 3 131.48 € (voté à l'unanimité)
Recettes 9 678.45 € (voté à l'unanimité)

Décision : adoption rejet autre :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) PROPOSITION DE VERSEMENT CCAS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire indique que pour la première fois la Trésorerie du Volvestre demande une délibération quant au montant versé par la commune au CCAS.

Comme indiqué précédemment lors de la présentation du budget, Mme le Maire propose de verser 1 000 € pour l'année 2018.

Proposition validée à l'unanimité.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) PROJET CESSION TERRAINS COMMUNAUX

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : 1) Mme le Maire rappelle aux élus que la commune est propriétaire d'un terrain de 4 000 m² environ, situé derrière l'EHPAD.

Ce terrain pourrait être proposé à la vente, toutefois compte tenu de la nature du sol composé principalement de remblais, Mme le Maire souhaite demander à une entreprise spécialisée de faire une étude de sol.

Cette proposition est soumise au vote et recueille l'unanimité

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

2) Mme le Maire indique que ce second point est en lien direct avec la révision allégée du PLU qui sera évoquée à la question suivante.

En effet, les services de l'Etat ont émis un avis réservé à la proposition de la commune prévoyant que la révision allégée du PLU s'applique non seulement au terrain d'assiette du futur centre Pierre Hanzel, mais également au terrain communal jouxtant cette parcelle.

Ce terrain communal ne pouvant pas passer en zone U, il ne pourra pas être proposé à la vente comme terrain à bâtir, ce qui prive la commune de ressources pour financer les infrastructures et réseaux nécessaires au projet du futur centre.

En remplacement, si le refus persiste Mme le Maire propose que soit examiné le projet de cession de tout ou partie du terrain situé au « Petit Dinatis », propriété de la commune et classé en zone U.

Cette proposition n'appelle pas de remarques.

Votants : 22	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) REVISION ALLEGEE PLU

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Suite au courrier des services de l'Etat, Mme le Maire indique que si aucune solution n'était dégagée et dans un souci de ne pas retarder le projet, la commune prendrait une délibération indiquant que la révision allégée ne porte que sur le terrain devant accueillir le centre.

Les élus valident la proposition de Mme le Maire.

Votants : 22	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VIII) TARIFS PISCINE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Lors de l'examen du budget primitif a été évoquée la situation financière de la piscine. Pour l'année 2017, la commune a enregistré un déficit de 57 033 €, sur les bassins d'été et d'hiver.

Mme le Maire demande à M.PONS de constituer une commission chargée d'une part d'optimiser le fonctionnement de la piscine et la location des bassins et d'autre part de réfléchir aux tarifications.

L'idée étant de s'interroger sur le maintien de la gratuité pour les vacanciers du camping de Rieux.

Les élus valident à l'unanimité la constitution de cette commission.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IX) CONCLUSION ENQUETE PUBLIQUE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire informe de l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur pour l'exploitation d'une carrière de matériaux sur les communes de ST ELIX le CHATEAU et St JULIEN.

QUESTIONS DIVERSES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

1/ La commune et l'USR Tennis organisent un apéritif le 14 Avril pour l'inauguration du court de tennis extérieur dont le revêtement a été refait à neuf.

2/ Les services de l'Etat en accord avec le Conseil Départemental ont validé les nouveaux horaires de fonctionnement des écoles de Rieux à compter de la rentrée 2018 :

8h45 à 11h45 / 13h45 à 16h45

A l'initiative du groupe Rieux Renaissance :

Délibération

Exposé

Information

1) M.DESPIERRE pose une question au nom de Mme GAC qui lui a donné procuration, cette dernière souhaiterait savoir où en est le dossier concernant l'implantation sur la commune de l'opérateur Orange.

Mme le Maire indique que le dossier n'a pas avancé, Orange n'a pas déposé de dossier à ce jour.

2/ M.DESPIERRE indique d'autre part, que le local de regroupement des ordures est toujours encombré. Mme le Maire indique que l'agent chargé de la propreté est mobilisé pour assurer ce nettoyage quotidien.

Séance levée à 22h

Le Maire,
Maryse VEZAT-BARONIA

